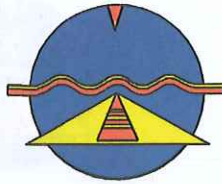


N° 9326
du 15.12.22



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

COMITÉ SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

ARTICLE L2121-25 DU CGCT

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1^{er} décembre 2022.

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° DE DELIBERATION	OBJET DES DELIBERATIONS	DECISION
	Approbation du procès-verbal du comité syndical du 29 septembre 2022	Adopté
	Décisions du Président – Pour information	Pour information
2022-24	Recrutement du directeur de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac	Unanimité
2022-25	Statuts de la Régie Personnalisée pour l'exploitation de l'aéroport Brive-Souillac - Modification n° 6	Unanimité
2022-26	Convention d'exploitation de la plateforme aéroportuaire	Unanimité
2022-27	Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2023	Unanimité
2022-28	Détermination des durées d'amortissement des biens renouvelables relevant des nomenclatures M57	Unanimité
2022-29	Règlement budgétaire et financier du Syndicat Mixte	Unanimité



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC**

COMTE SYNDICAL DU 08 DECEMBRE 2022

A Brive, le 15 décembre 2022

Le Président

Julien BOUNIE

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements **et le décret n° 2021-1311** du même jour pris pour son application apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et notamment la suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations.

Les délibérations sont consultables sur le site Internet de l'aéroport Brive Vallée de la Dordogne : www.aeroport-brive-vallee-dordogne.fr, rubrique Espace Pro, sous-rubrique Actes administratifs

Date de publication : 15/12/2022